



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 61955

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'intérêt présenté par les propositions formulées par la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH) lors de son 45e congrès national. Aussi, il la prie de bien vouloir lui faire part de son avis sur celle tendant à l'application des recommandations du bilan d'évaluation à mi-parcours du plan national santé environnement et la pérennisation d'une structure chargée d'un suivi permanent avec droit d'alerte au Parlement.

Texte de la réponse

Le bilan à mi-parcours du premier plan national santé environnement (PNSE) avait signalé un déficit d'association des différentes parties prenantes au cours de l'élaboration du plan et de sa mise en oeuvre. Le deuxième PNSE, mis en oeuvre pour la période 2009-2013, est le fruit d'une réelle concertation : il se base sur le rapport du groupe de travail chargé d'élaborer des propositions pour un deuxième PNSE et présidé par le professeur Marc Gentilini, président honoraire de l'académie de médecine. Ce groupe de travail a débuté ses travaux en janvier 2008 et a associé des représentants des associations, des élus, des partenaires sociaux, des employeurs et de l'État. Il a également organisé une large consultation entre octobre 2008 et février 2009 tant au niveau national que régional. Le suivi du plan est assuré par un comité de pilotage appelé groupe santé environnement piloté par la députée. M^{me} Bérengère Poletti, au sein duquel sont représentés les cinq collèges du « Grenelle de l'environnement » (État, collectivités territoriales, associations, organisations syndicales, représentants des employeurs) auxquels s'associent des personnalités qualifiées et des professionnels du système de santé et des organismes d'assurance maladie.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61955

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2009, page 10123

Réponse publiée le : 5 octobre 2010, page 10961